

## Entreprise Individuelle à responsabilité limitée : déclaration d'affectation du patrimoine

Ce statut est ouvert au créateur d'entreprise individuelle, à la micro entreprise, à l'entrepreneur déjà en activité.

L'entrepreneur doit déposer sa déclaration d'inscription, de modification ou de renonciation auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE), qui la transmettra, pour dépôt au Registre Spécial des Entrepreneurs Individuels à Responsabilité Limitée (RSEIRL) tenu par le Tribunal d'Instance.

### PATRIMOINE D'AFFECTION

La déclaration d'affectation du patrimoine - **DAP** - doit préciser :

- l'objet de l'activité à laquelle le patrimoine est affecté,
- un état descriptif des biens affectés à l'activité professionnelle (en nature, qualité, quantité et valeur),
- et le cas échéant le rapport d'évaluation

#### Pièces à joindre à toute demande liée à une EIRL

Les pièces justificatives doivent être paraphées et signées en original.

<p><b>&gt; Dépôt de la DAP simultané à la création de l'entreprise</b></p> <p>Coût de la formalité pour le RCS : 0 €</p>	<p><input type="checkbox"/> 2 exemplaires de la déclaration d'affectation (DAP) datés et signés, comportant l'état descriptif des biens, droits, obligations ou sûretés affectés</p>
<p><b>&gt; Dépôt de la DAP postérieur à la demande d'immatriculation de l'entreprise (entreprise déjà immatriculée)</b></p> <p>Coût de la formalité pour le RCS : 59,40 € (50 ,95 € + si dépôt 8,45 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> 1 copie recto/verso d'une pièce d'identité ou du passeport ou du titre de séjour, en cours de validité</p> <p><input type="checkbox"/> 2 exemplaires de l'accord du conjoint datés et signés</p> <p><u>Si affectation d'un bien immobilier ou d'une partie d'un bien immobilier</u></p>
<p><b>&gt; Dépôt modificatif ou complémentaire entraînant une mention au RCS</b></p> <p>Coût de la formalité pour le RCS : 53,77 € (45 ,32 € + si dépôt 8,45 €)</p>	<p><input type="checkbox"/> 2 exemplaires de l'acte notarié et justificatif de la publication au livre foncier de la situation du bien immobilier</p> <p><input type="checkbox"/> 2 exemplaires de l'accord du ou des co-indivisaire(s) datés et signés</p>
<p><b>&gt; Radiation de l'entreprise</b></p> <p>Coût de la formalité pour le RCS : 0 €</p>	<p><input type="checkbox"/> Formulaire P4</p>
<p><input type="checkbox"/> <b>Formulaire PEIRL</b> à joindre dans tous les cas, dûment renseigné et signé en original</p>	

#### Régime fiscal

→ Option possible pour l'impôt sur les sociétés – IS



**Cette option n'est pas ouverte aux entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal de la micro entreprise**

CFE – CCI ALSACE EUROMETROPOLE – JANVIER 2019

Pour toutes vos questions, contactez CCI Info Services



**03 90 20 67 68**



[www.alsace-eurometropole.cci.fr/contact](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr/contact)



8 rue du 17 novembre – BP1088  
68051 Mulhouse Cedex

10 place Gutenberg – CS70012  
67081 Strasbourg Cedex

1 place de la gare – CS40007  
68001 Colmar Cedex

[www.alsace-eurometropole.cci.fr](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)